

DEPARTEMENT
DE LA HAUTE-SAONE

CANTON
DE RIOZ

CONSEIL MUNICIPAL

date de convocation :
01/02/2023

date d'affichage des délibérations :
15/02/2023

nombre des membres
en exercice est de : 10

Exécution des articles L.2121-10, L.2121-11, L.2121-17, L.2121-25, L.2124-25 du C.G.C.T.

Le Maire,

COMMUNE DE RUHANS
(Haute-Saône)

Procès-verbal du
CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 10 FEVRIER 2023 à 20 H 30

PRESENTS :

GIRARD Serge - LANQUETIN Georges - MATAILLET Cécile, CARVAL Tom, DAMIDAUX Cédric, DUMOULIN Edith, PERDRIX Luc, PAGNIER Isabelle, PELCY Eglantine, VIGNARDET Céline.

ABSENTS EXCUSES

Secrétaire de séance : M. DAMIDAUX Cédric

Président de séance : M. Serge GIRARD, Maire

• **ORDRE DU JOUR**

- 1/ Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal séance du 09 Décembre 2023.
- 2/ Vote du compte de gestion de la Commune.
- 3/ Approbation compte administratif 2022 et affectation des résultats pour le budget de la Commune.
- 4/ Tour d'horizon des investissements à prévoir sur les 3 prochaines années et priorisation pour 2023.
- 5/ Convention avec INGENIERIE70 sur le pont de Millaudon.
- 6/ Mise en place d'un groupe de travail pour élaborer le plan communal de sauvegarde.
- 7/ Questions diverses.

• **RELEVES DE DECISIONS**

Conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur, M. le Maire ouvre la séance, procède à la vérification du quorum, annonce les pouvoirs reçus pour la séance.

Approbation, à l'unanimité, du procès-verbal du Conseil Municipal séance du 09 Décembre 2023.

1 **Vote du compte de gestion de la Commune.**

EXPOSE : Le Maire présente le compte de gestion 2022 de la Commune établi par Madame la Responsable du Centre des Finances Publiques de GRAY - Service de Gestion Comptable (SGC) de GRAY.

DISCUSSIONS : /

VOTE : Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le compte de gestion présenté.

2 Approbation compte administratif 2022 et affectation des résultats pour le budget de la Commune.
EXPOSE : La Présidente a déclaré la séance ouverte.

Monsieur le Maire présente le compte administratif 2022 du budget de la commune :

TOTAL DE L'EXERCICE 2022		DEPENSES	RECETTES
	Section de fonctionnement		84 943.54
Section D'investissement		76 668.05	61 238.29

Monsieur le Maire s'étant retiré au moment de ce vote, le Conseil Municipal, sous la présidence de Mme Céline VIGNARDET, approuve le compte administratif 2022, constatant sa conformité au compte de gestion de la trésorière précédemment approuvé.

Les résultats cumulés du compte administratif 2022 sont donc les suivants :

- Pour la section d'investissement, un déficit de 20 289.63 €,
- Pour la section de fonctionnement, un excédent de 130 301.88 €.

Les restes à réaliser sur Dépenses d'Investissement = 68 069.00 €

Article 2132/21 – Immeuble de rapport : 13 948.00 €
Article 2151/21 - Réseaux de voirie : 17 655.00 €
Article 21538/21 – Réseaux d'électrification : 5 083.00 €
Article 23/231 – Immos en cours – inst. tech. : 31 383.00 €

Les restes à réaliser sur Recettes d'Investissement = 48 000.00 €

Article 1328/13 – Sub. Autres : 48 000.00 €

DISCUSSIONS : /

VOTE :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'affecter le résultat de fonctionnement de la façon suivante :

- **Au compte 001 – Déficit d'Investissement = 20 289.63 €,**
- **Article 1068 (chapitre 10) – Recettes d'investissement = 40 358.63 €,**
- **Au compte 002 – Recettes de fonctionnement = 89 943.25 €.**

3 Tour d'horizon des investissements à prévoir sur les 3 prochaines années et priorisation pour 2023.

EXPOSE : Un tour d'horizon des travaux à prévoir durant les trois prochaines années et fait avec présentation des devis correspondants. La priorisation définitive des travaux à réaliser sera faite au moment du vote du budget.

DISCUSSIONS : /

VOTE: /

4 Convention avec INGENIERIE70 pour travaux sur le pont de Millaudon.

EXPOSE : Monsieur le Maire rappelle que la commune a adhéré à l'Agence départementale INGENIERIE70.

A ce titre, il présente les projets exposés avec les techniciens d'INGENIERIE70 venus rencontrer les élus du conseil municipal. Il en découle des propositions d'assistance adressées par l'Agence départementale INGENIERIE70 pour les opérations suivantes : la réparation des ouvrages d'art sur Quochoe.

Chacune des prestations ci-avant doit donner lieu à la signature d'une convention entre la commune et l'Agence départementale INGENIERIE70 qui précise, entre autres, les conditions financières de l'assistance établies suivant le barème adopté par le Conseil d'administration d'INGENIERIE70.

DISCUSSIONS : /

VOTE : Après en avoir délibéré, Le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** les missions confiées à l'Agence départementale INGENIERIE70,
- **AUTORISE** le Maire à signer la convention correspondant avec l'Agence départementale INGENIERIE70 ainsi que tous les documents nécessaires pour la réalisation de cette opération.

5 Adoption du programme des travaux 2023 – ONF.

EXPOSE : Monsieur le Maire présente le programme des coupes 2023 établi par l'ONF.

DISCUSSIONS : /

VOTE : L'exposé du Maire entendu et après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, approuvent le "Programme d'actions pour l'année 2023" pour un montant total de 14 890.00 € HT en décalant en automne en priorité 2 : les coupes 47.r et 23.r. Un point sera fait à la fin de l'été pour déterminer la nécessité ou non de réaliser ces travaux.

Aussi, demande d'une délivrance d'une partie de la parcelle 12 en bois de chauffage en vue du reboisement en sapins Nordman.

6 Mise en place d'un groupe de travail pour élaborer le plan communal de sauvegarde.

EXPOSE : M. le Maire présente le plan communal de sauvegarde de la commune. Un groupe de travail est constitué : Céline VIGNARDET, Luc PERDRIX et Tom CARVAL sont volontaires.

DISCUSSIONS : /

VOTE : /

7 Questions diverses.

La séance est levée à 23 h 00.

Le Secrétaire de séance

Cédric DAMIDAUX



Le Maire

Serge GIRARD



